

II LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION AUPRES DU GRAND PUBLIC.

- "LA FORÊT C'EST LA VIE" P.1-2
(DEPLIANT REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON)

- "LES REGIONS FORESTIERES DE L'HERAULT" P.3-6
(DEPLIANT CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT)

- CARTE ; TEXTES DE SENSIBILISATION P.7-10
(DEPLIANT DE L'ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE POUR LA
PROTECTION DE LA FORÊT MEDITERRANEENNE CONTRE L'INCENDIE)

- "E.D.F., PARTENAIRE DE LA PROTECTION DES FORÊTS..."
P. 11-12

- CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUPRES DES SCOLAIRES
(COUPURES DE PRESSE) - P.13-14

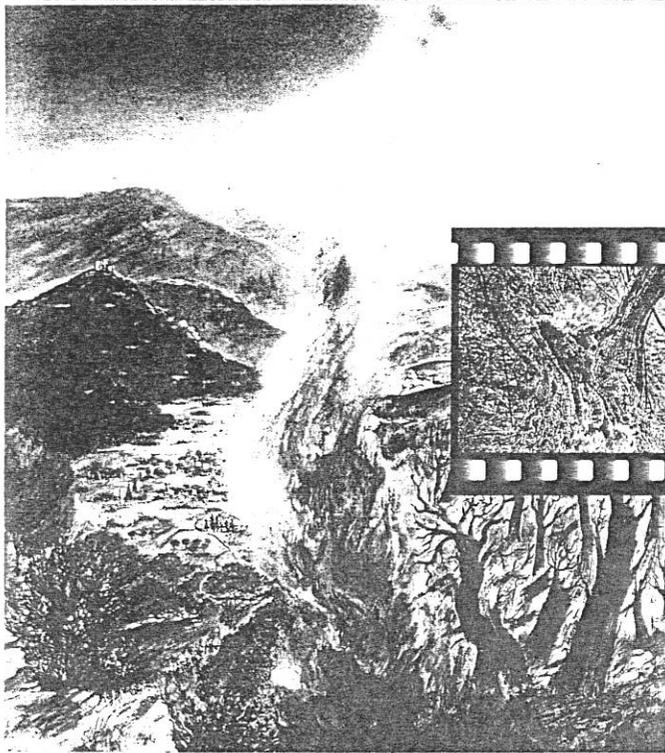
- DEPLIANT DE L'ASSOCIATION "1 PIN'S POUR 1 PIN" (P.15,16)

- LES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORÊTS - P. 17-32

RÉSPÉCTEZ LA FORET,

Observez, faites observer ces consignes, c'est la vie de la forêt qui est en jeu

LA FORET C'EST LA VIE



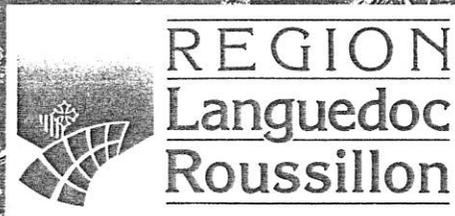
PROTEGEONS LA!

UN MONDE SANS ARBRE C'EST UN MONDE SANS VIE

Quand une forêt brûle c'est la vie qui part en fumée. L'équilibre écologique est détruit pour plusieurs décennies. Les conséquences sont multiples:

- plus de gaz carbonique, moins d'oxygène,
- un climat dérégulé,
- des sols ravinés, des glissements de terrains,
- la vie végétale et animale disparaît.

C'est la désertification progressive.



PAP Alain FABRE Tél. 67 85 7 51



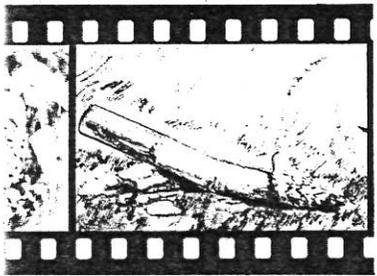
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE

RESPECTEZ LA VIE !

Préserver les forêts du Languedoc Roussillon c'est l'affaire de chacun de nous



• N'ALLUMEZ PAS DE FEU EN FORET
Strictement interdit et sévèrement sanctionné.



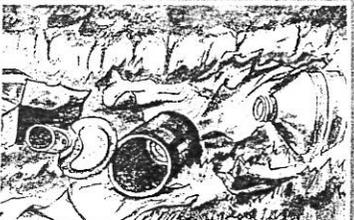
• NE FUMEZ PAS EN FORET
Dangereux pour la santé, mortel pour la forêt.



• NE PIETINEZ PAS LES JEUNES POUSSES
Ecraser une jeune pousse c'est un arbre adulte en moins
Marchez dans les sentiers.

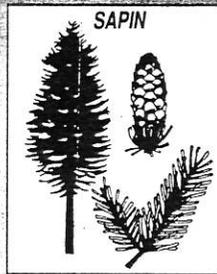


• NE CASSEZ PAS LES BRANCHES
Mutiler un arbre est un acte de vandalisme nuisible à la forêt.



• LAISSEZ LA FORET PROPRE
La forêt doit rester un lieu de beauté et d'équilibre, les débris laissés par l'homme l'enlaidissent et la détruisent.

LES FORÊTS DU LANGUEDOC ROUSSILLON SONT UN BEL EXEMPLE DE RICHESSE ET DE DIVERSITÉ PARTICIPER A LEUR PROTECTION C'EST PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE



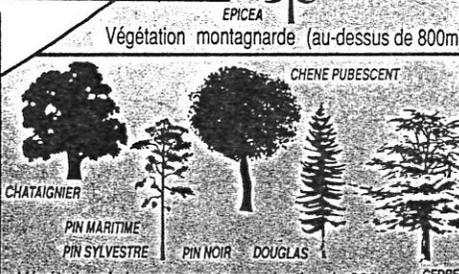
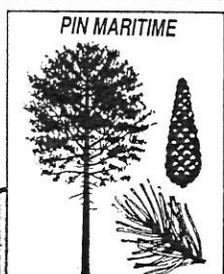
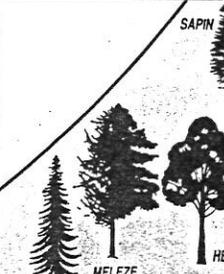
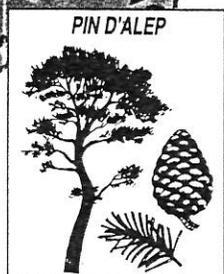
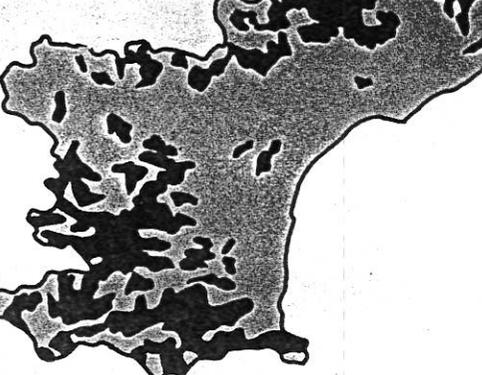
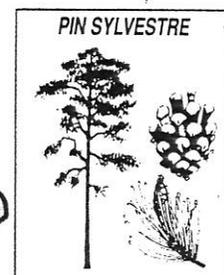
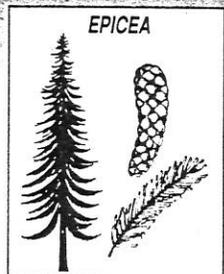
ON Y TROUVE :

- Près du littoral, les chênes-lièges, chênes verts, pins maritimes, pins parasols, dominant les nombreuses espèces du maquis et de la garrigue: lentisques, arbousiers, romarins.
- Sur les collines et les plateaux: les chênes pubescents, érables, pins d'alep, pins sylvestres et cèdres,

formant des taillis et des futaies claires.

- En montagne: les hêtres, frênes et tilleuls, les épicéas, sapins, mélèzes et laricios constituant des forêts productives.

Ces forêts produisent du bois et du liège, maintiennent les équilibres naturels, accueillent les activités humaines de détente et de loisirs. Les incendies, les maladies parasitaires, le défrichement et l'urbanisation provoquent leur dégradation ou leur destruction.



Végétation du littoral (moins de 400m)

PIN PARASOL

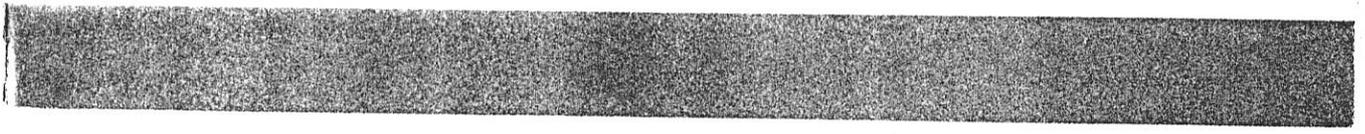
CHENE LIEGE

PIN D'ALEP

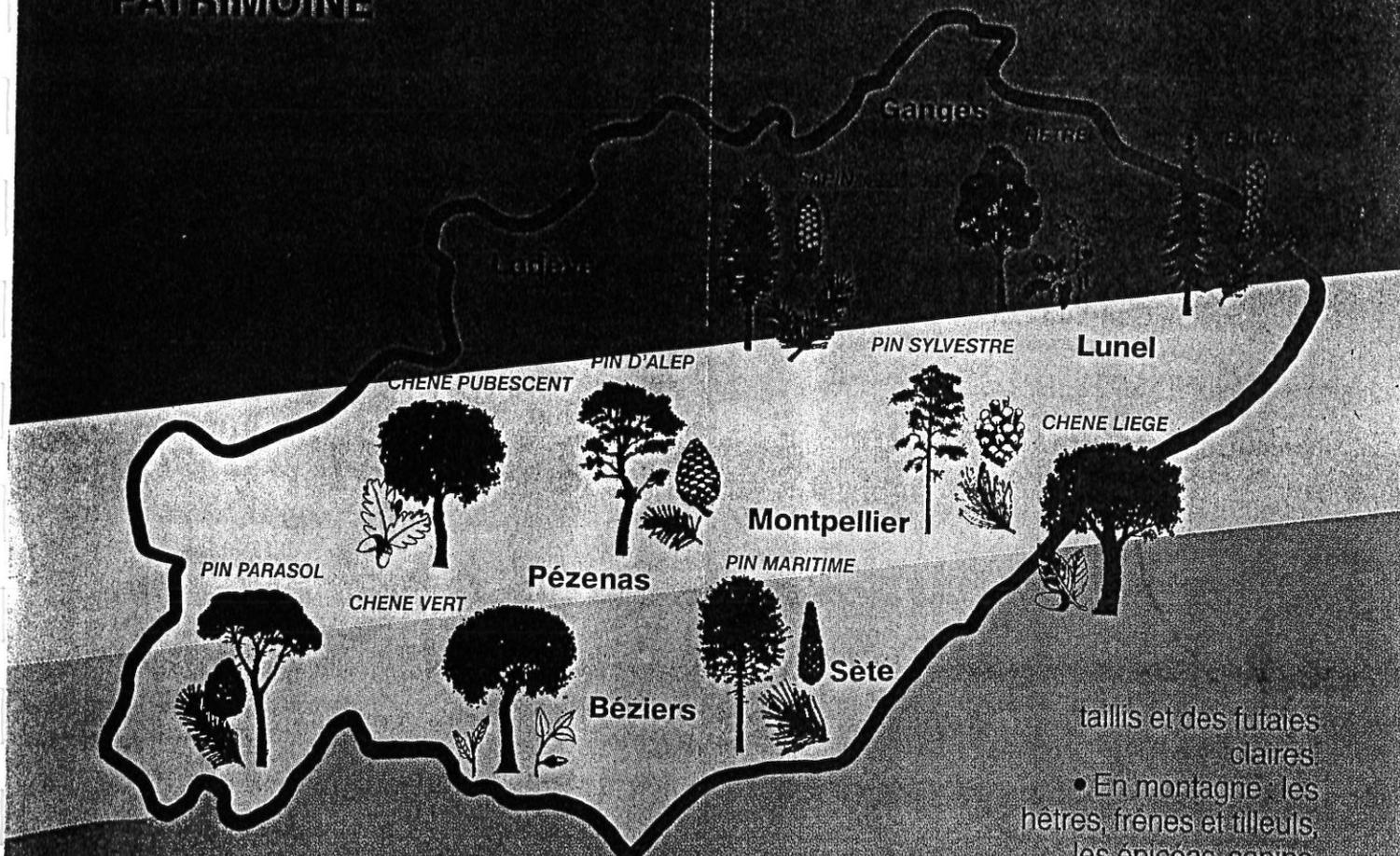
CHENE VERT

CYPRES

LA FORET DE L'HERAULT PROTEGEONS LA ENSEMBLE



LA FORET DE L'HERAULT TEMOIGNAGE DE LA RICHESSE ET DE LA VARIETE DE NOTRE PATRIMOINE



ON Y TROUVE :

- Pres du littoral, les chênes-lièges, chênes verts, pins maritimes, pins parasols, dominant les nombreuses espèces du maquis et de la garrigue : lentisques, arbousiers, romarins.
- Sur les collines et les plateaux : les chênes pubescents, érables, pins d'alep, pins sylvestres et cèdres, formant des

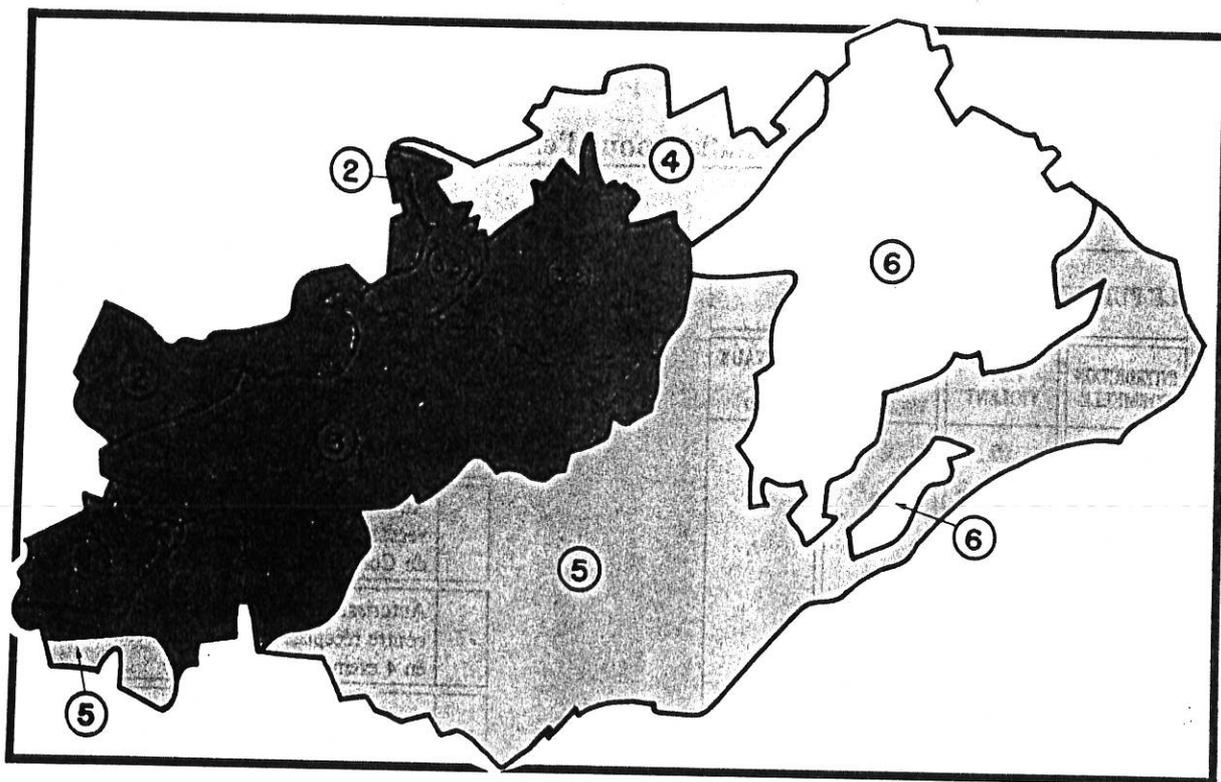
taillis et des futaies claires.

- En montagne, les hêtres, frênes et tilleuls, les épicéas, sapins, mélèzes et laricios constituant des forêts productives.

Ces forêts produisent du bois et du liège, maintiennent les équilibres naturels, accueillent les activités humaines de détente et de loisirs.

Les incendies, les maladies parasitaires, le défrichement et l'urbanisation provoquent leur dégradation ou leur destruction.

REGIONS FORESTIERES DE L'HERAULT



3.1 - Minervois
3.2 - Lodévois
3.3 - Monts d'Orb

1 - Montagne Noire
2 - Monts Sommail Espinouse Lacaune
3 - Avants-Monts Lodévois
4 - Causses
5 - Plaine viticole vallée de l'Hérault
6 - Garrigue

HERAULT



ACTIVITES



1990

Du Somail et de Notre Dame de Parlatges à la Gardiole, la forêt héraultaise se caractérise d'abord par sa diversité, depuis les hautes futaiës de montagne jusqu'aux boisements du littoral ; diversité, ensuite, par ses fonctions de production, de protection et d'accueil.

C'est aussi une forêt de records de production ligneuse avec les Douglas des Verreries de Moussans, tandis que le Caroux abrite le plus beau troupeau de mouflons de France.

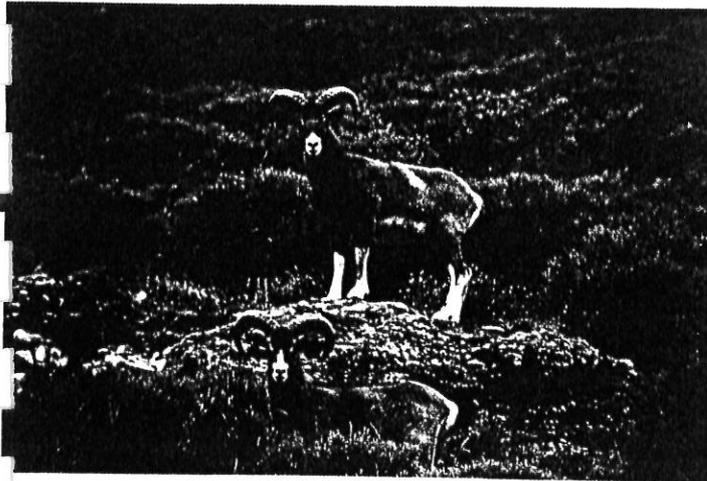
Tâche exaltante pour le forestier que la gestion et la préservation de ce domaine magnifique, mais fragile !



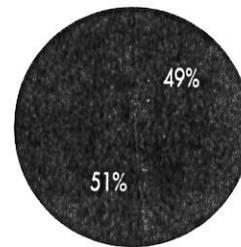
Le Somail

L'OFFICE NATIONAL DES FORETS GERE :

49 393 hectares de forêts publiques dont :
30 651 hectares de forêts domaniales,
18 742 hectares de forêts communales et de forêts d'établissements publics, **et par convention avec l'Office National de la Chasse, la Réserve Nationale du Caroux (mouflons) sur 1704 ha.**



Forêts domaniales et communales :



■ Feuillus

■ Résineux

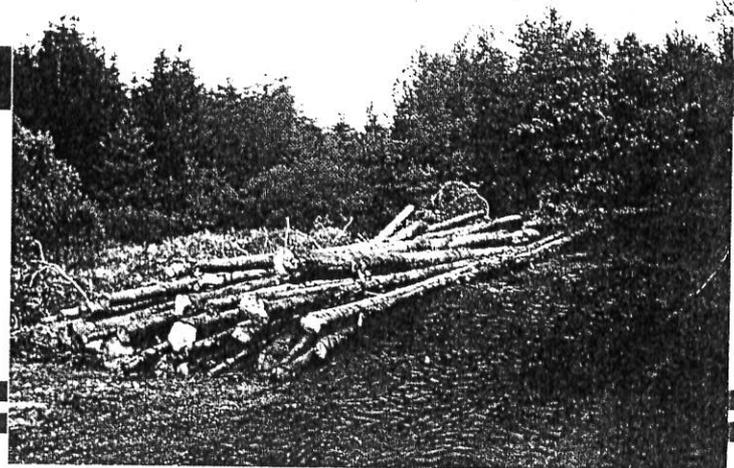
EMPLOIE :

71 fonctionnaires
37 ouvriers forestiers et **42** FSIRAN*
et encadre **120** forestiers-sapeurs employés du Département

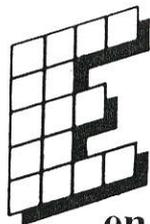
* Français de Souche Islamique Rapatriés d'Afrique du Nord

COMMERCIALISE :

50 000 m³ de bois pour une valeur de
7 millions de francs
dont **6,8 millions en domanial**



Place de dépôt dans l'Espirouse



Entente Interdépartementale en vue de la protection de la Forêt contre l'incendie

Créée en juillet 1963, pour servir de support à l'embryon de base bombardiers d'eau de Marignane avec ses premiers Catalinas, l'Entente rassemble initialement sept départements, pour atteindre le nombre de quinze en 1989.

Sous l'impulsion successive de son premier Président Pierre Gaudin, Député du Var, Conseiller Général, Maire du Luc en Provence, l'Entente devient rapidement le partenaire privilégié de l'Etat en matière de protection de la forêt méditerranéenne contre l'incendie.

Présidée depuis 1976 par Gilbert Pauriol, Conseiller Général des Bouches-du-Rhône, Maire de Lambesc, l'Entente est devenue le véritable centre de gravité d'un ensemble constitué par les collectivités départementales, les administrations (Intérieur, Agriculture, Environnement, Armées et Météorologie Nationale) et des organismes publics ou privés (O.N.F. Industriels). Certaines actions de l'Entente bénéficient du concours du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne.

Depuis quelques années, une politique de relations étroites se développe avec les Conseils Régionaux notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Le monde associatif et le mécénat d'entreprises participent souvent aux actions d'information et de sensibilisation de l'Entente, qui assure également la formation à la prévention et à la lutte, et l'étude et l'expérimentation de techniques et moyens nouveaux.

Où le débroussaillage est-il obligatoire ?

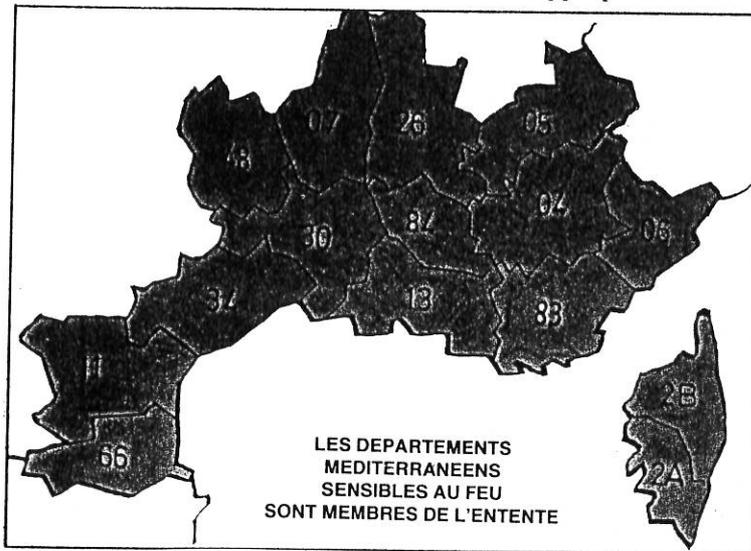
La loi du 4 décembre 1985, a précisé l'article L 322-3 du Code forestier, en indiquant que sont concernés :

- les territoires des communes où se trouvent des bois inclus dans les massifs forestiers situés dans les régions de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Corse et du Languedoc-Roussillon ainsi que les départements limitrophes.

Les provençaux appellent leurs massifs forestiers: la colline, c'est en cela que le langage courant semble méconnaître la notion de forêt telle qu'on peut la sous-entendre dans l'imagination populaire sous la forme de hautes frondaisons dominant des fougères géantes et fréquentées par toutes sortes d'animaux réels ou mythiques. La définition de bois, plus appropriée, inclut certes les massifs comportant taillis et futaies, mais aussi maquis et garrigues. Toutes les communes, mêmes urbaines, comportant au moins des surfaces occupées par cette nature de végétation, aucune d'entre elles n'échappe donc aux dispositions légales et réglementaires.

- d'autre part, sur le territoire des communes où se trouvent des bois classés en application de l'article L 321-1 du code forestier qui peut d'ailleurs concerner des communes de départements très éloignés de la façade méditerranéenne comme l'Indre et Loire et l'Ille et Vilaine.

- En dehors de ces départements, les Maires et les Préfets, en application des prescriptions de l'article L 322-1 du Code forestier, peuvent, notamment dans les périodes de sécheresse, édicter les mesures appropriées.



La planète verte

Il était une fois la forêt française. Immense, généreuse, nourricière, la forêt en ce temps-là s'étendait d'un bout à l'autre du pays, de Bretagne en Alsace, de Pyrénées en Picardie. Et l'homme, pour beaucoup, vivait de cette richesse qu'il croyait inépuisable.

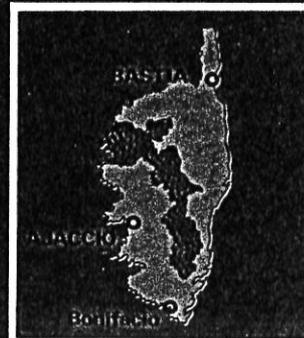
Que reste-t-il aujourd'hui de la forêt d'autrefois ?

Quatorze millions d'hectares, soit 24 % du territoire national.

Le climat, l'agriculture, l'industrie, les défrichements, les incendies ont entamé en quelques siècles un paysage millénaire.

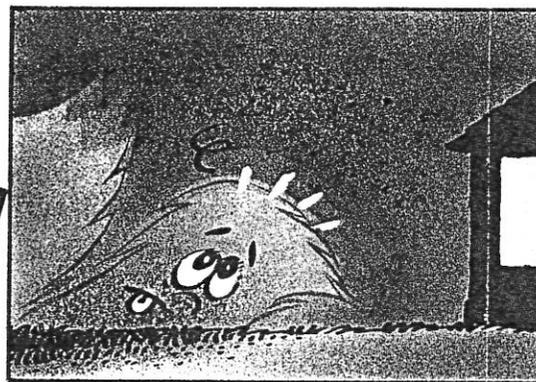
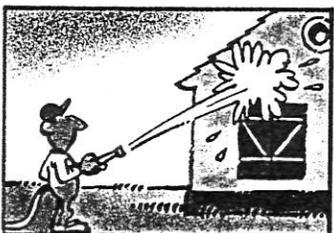
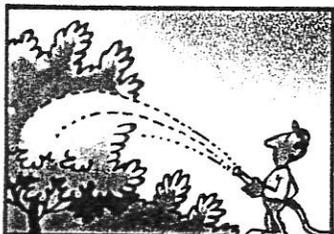
De Port-Vendres à Menton, de Briançon à Bonifacio, 2,2 millions d'hectares de bois et de forêts recouvrent encore près de 35 % du sol.

Deux millions d'hectares d'ombre et de lumière, de parfums et de silences, de douceurs, de coups de cœur. La forêt méditerranéenne est une planète verte, vivante, accueillante et belle. A découvrir à petits pas. A protéger absolument.

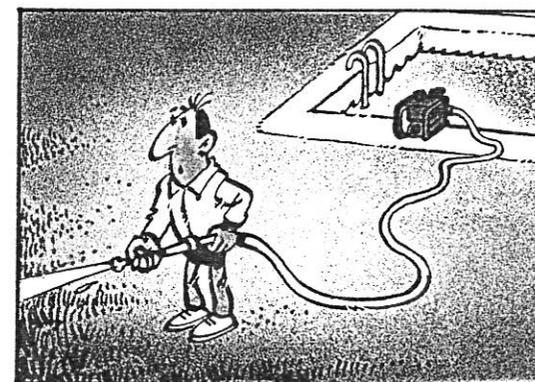


L'AUTOPROTECTION

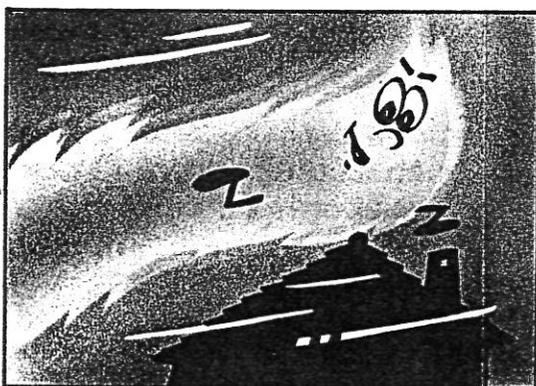
le feu se dirige sur votre habitation : dans tous les cas...



Si le feu s'essouffle suffisamment pour être combattu,



procédez à l'extinction complète.



La virulence du feu est telle qu'il est obligatoire d'attendre la fin de son passage. (toujours rapide pour les grands feux).



A l'issue, procédez à l'extinction des foyers résiduels.

Avec le soutien du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne

Mouillez abondamment les abords immédiats ainsi que les parties menacées par les flammes. (Façades, volets, charpente apparente).

Rassemblez votre famille à l'intérieur, à l'abri.



CRÉDIT AGRICOLE
Le bon sens en action

Apprenez à protéger la forêt sur minitel 3615 code RMC puis "PILOU" et gagnez des voyages séjours

Tout PUBLIC

*E.D.F., Partenaire de la PROTECTION
des FORETS*

* ◀ * ▶ * ◀ * ▶ *

La thermographie, technique couramment employée à E.D.F. pour la surveillance des lignes électriques, permet la détection de points chauds, signes d'anomalies.

Le réseau "Haute Tension" est ainsi contrôlé périodiquement par nos hélicoptères équipés d'une caméra infrarouge.

E.D.F. et plus particulièrement le Centre de Transport d'Énergie et des Télécommunications du Sud-Est (C.R.T.T. Sud-Est), basé à Marseille, utilise et perfectionne cette méthode de diagnostic depuis une quinzaine d'années.

La maîtrise de cette technique est transférable dans d'autres domaines de surveillance, notamment dans le cadre de la prévention des feux de forêts.

.../...

E.D.F. a mis au point un système opérationnel aéroporté, constitué de matériel de visualisation thermique permettant la détection de :

- ◀ Systèmes temporisés de mise à feu,
- ◀ Reprises éventuelles d'incendies.

La thermographie permet une collecte d'information en temps réel et rend encore plus efficace l'action des pompiers sur le terrain.

Une détection préventive effectuée sur des zones à risque (régions arides, ventées) favorise la protection de notre patrimoine forestier.

E.D.F. produit, transporte, vend de l'énergie et a pour objectif, non seulement, la satisfaction de ses clients, mais également, de mettre son savoir-faire à la disposition de la collectivité nationale.

P.J. : - Schéma du système de détection thermographique.

Zoo du Lunaret

Les vertes mains de Vertbois

150 arbres ont été plantés par les élèves des classes préparatoires

■ Dans le cadre de l'Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain (APIEU), une association qui opère sur Montpellier et Mèze, les 39 élèves de Classes préparatoires de l'école Vertbois ont inauguré un programme de reboisement en plantant, lundi après-midi, quelques 150 arbres. Quelle patience et quelle passion chez ces forestiers en herbe !

Après un bref exposé de leur mission par un professionnel de la forêt, les bambins ont attrapé les outils nécessaires à la plantation de leurs arbres - 2 à 3 par enfants - dont ils auront la responsabilité en tant que parrains ou marraines. Ils devaient aussi

identifier l'essence de leurs fil-leuls : pins pignon, cèdres de l'Atlas, chênes verts ou érables de Montpellier, et après avoir entouré la jeune pousse d'un filet "anti-lapins", écrire leur prénom et donner un numéro à leur arbre de manière à suivre sa croissance sans se tromper.

"C'est la période idéale pour planter", expliquait le forestier de l'entreprise Philippe, qui a acquis le marché de l'entretien des bois montpellierains.

Ici, le terrain est particulièrement rocailleux, il a donc fallu le préparer, en faisant exploser des cartouches de dynamite aux endroits choisis, ceci pour que les racines aient de l'espace pour se fixer.

Bien évidemment cette préparation s'était déroulée avant l'arrivée des enfants, et elle permettra, selon les professionnels, un taux de réussite de 90 à 95% pour les plantations ainsi réalisées.

Cette opération s'inscrit en fait dans un programme global proposé par l'Office national des Forêts aux services techniques de la ville de Montpellier, compte-tenu du vieillissement du boisement du zoo du Lunaret et du bois de Montmaur, qui affiche un siècle au compteur. Les 110 hectares que comptent ces deux sites ont été classés en deux parties : pour l'une il suffira de nettoyer les sous-bois, de couper les arbres malades ou

chétifs, afin de permettre aux autres de grossir, pour l'autre, un programme de reboisement s'étalera sur 10 ans, à raison de 3000 m² par an, soit 4 à 500 nouveaux plants chaque année.

De quoi joindre l'utile et l'agréable, car les enfants, non contents de prendre un grand bol d'air, se sont amusés autant qu'ils ont appris. Leurs camarades des autres écoles pourront à leur tour parrainer une telle plantation, pour peu que leurs enseignants en fassent la demande auprès de MM. Moralès, président d'APIEU, Pietrasanta, maire de Mèze, ou Yves Larbiou, le secrétaire général.



Le discours de la méthode, ou "Savez-vous les planter" à la mode, à la mode...



120

Forêt, source de vie



■ Les arbres, c'est la vie. Plus qu'aucune autre région française, le Languedoc le sait. Meurtri par les feux, souvent asséché par un sol calcaire où disparaissent les eaux, il connaît la valeur régénératrice des forêts, lieux de vie pour la faune, sources d'oxygène, catalyseurs des pluies. D'où l'importance des plantations nouvelles, comme celles de la Gardiole, entre Montpellier et Sète, ou comme celles, toutes récentes, du zoo du Lunaret et du bois de Montmaur dans la capitale régionale elle-même.

Il s'agit de préparer le renouvellement d'un boisement qui a

fait son siècle. Pour donner une valeur pédagogique à cet acte, rien ne valait le parrainage des enfants de l'école... Vert-Bois. Déjà 150 arbres ont été plantés, en un seul après-midi, par ces petites mains décidément vertes. Pins pignon, cèdres de l'Atlas, chênes verts ou érables de Montpellier n'ont plus de secret pour eux.

Le programme de reboisement prévu par l'Office National des Forêts et les services techniques de la ville couvre les dix années à venir.

► Photo Dominique Quot



Participez à
l'opération

Pin's Pin

pour la
reconstruction
de notre
patrimoine
forestier



MASSIF 13

1000
un été noir

LE DESASTRE

L'été 1990 n'aura pas échappé, lui non plus, à la tragédie du feu ; la plus grande catastrophe écologique de cette dernière décennie.

Mistral, pyromanes, départs de feu multiples, insuffisance des moyens de lutte, nuits de cauchemar, des dizaines de milliers d'hectares de forêt rayées de la carte en quelques heures, des quartiers, des villages évacués, des habitations détruites, tels sont les ingrédients du "scénario-catastrophe" que nous avons connu une fois encore.

Près de 7250 hectares d'espaces naturels détruits pendant l'été 1990 dont 97% ont brûlé au cours de ces deux seules journées.

Et comme chaque année, ce nouveau bilan emportera avec lui son flot de promesses, nous berçant de l'illusion que toutes les dispositions seront prises pour éviter la répétition de ce cauchemar estival.

L'été 91 n'y verra sans doute... que du feu.

1 PIN'S = 1 PIN

L'association MASSIF 13 a pour objectif d'aider au reboisement des communes des Bouches-du-Rhône sinistrées par les incendies de l'été 1990.

Par l'achat d'un "PIN'S", vous assurez la plantation d'un arbre.

Les fonds collectés par cette opération seront directement affectés aux projets de reboisement émanant d'associations ou de collectivités publiques, après étude et approbation du comité scientifique et technique de MASSIF 13.

1000

Lançon
La Barben
Coudoux



Un premier incendie attisé par un vent violent éclate dans la matinée à LANÇON. Vers 16 heures, 5 nouveaux départs de feu sont enregistrés : ALLAUCH, FUYEAU, PORT-DE-BOUC, AIX, EGUILLES. L'efficacité des moyens de lutte atteint ses limites lorsque survient un nouveau drame. A 16 h 30 un feu éclate à LA BARBEN. Sa progression est rapide, emporté vers COUDOUX par un vent d'une extrême violence.

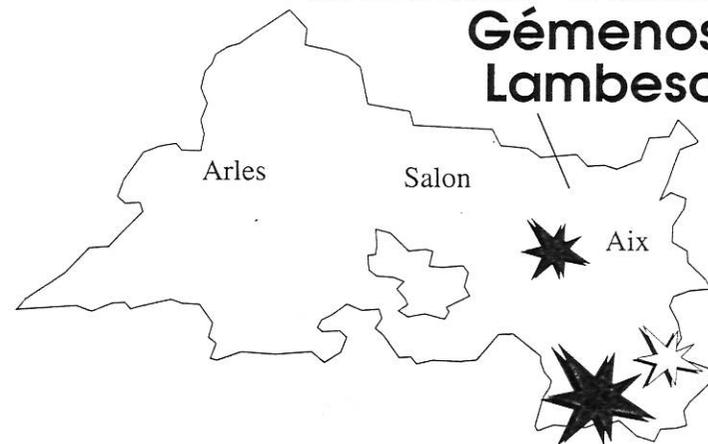
LE BILAN

Lançon, La Barben, Coudoux, Péligasse, Eguelles, Ventabren.

Plus de 3000 hectares d'espaces naturels ont été dévastés par le feu dont 1500 étaient composés de taillis de chênes verts et de futaies ou bouquets de pins d'Alep.

1000

Marseille-Cassis
Gémenos
Lambesc



Mardi 21 août, l'incendie éclate vers 15 heures. Malgré la lutte de quelques 1200 hommes et 260 véhicules, le désastre est immense. Morgiou, Sugiton, Devenson, En-Vau, Port-Pin, Port-Miou, des paysages fabuleux réduits en cendres.

"C'est notre patrimoine provençal que nous sommes en train de perdre."

LE BILAN

Plus de 3600 hectares ont brûlé dans le massif des calanques dont 1000 environ étaient composés de pinèdes adultes et de feuillus.

16

17

Les C-C-F-E

Réalisé avec le concours du

CONSEIL GÉNÉRAL de L'HÉRAULT

et de la

DIRECTION DÉPARTEMENTALE de L'AGRICULTURE
et de la FORÊT

2^{ème} édition réalisée par le

CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
LANGUEDOC-ROUSSILLON

et financée par le

CONSERVATOIRE de la FORÊT MÉDITERRANÉENNE

IMPRIMERIE DE LA PRESSE
MONTPELLIER
SEPTEMBRE 1989

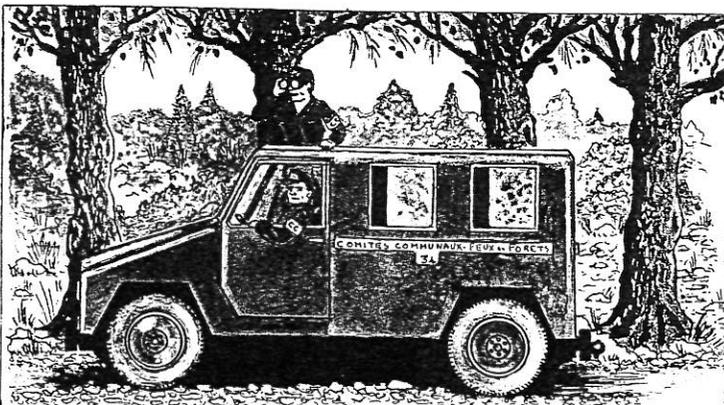
17

LES MEMBRES DU C.C.F.F. SONT CONSIDÉRÉS COMME DES REQUIS LORS DE LEURS DIVERSES MISSIONS. QUI SONT :

LA PRÉVENTION
GRÂCE À L'INFORMATION DU PUBLIC POUR QUE SOIENT ÉVITÉES LES MISES À FEUX PAR IMPRUDENCE,
POUR AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU PUBLIC EN MATIÈRE FORESTIÈRE
EN INCITANT LES PROMENEURS, CAMPEURS, SPORTIFS, ETC... À RESPECTER LA NATURE...

PAR EXEMPLE :





 EN TOUT TEMPS, LA VIGILANCE DES MEMBRES DE CES C.C.F.F. DOIT S'EXERCER SUR LES DIFFÉRENTES SOURCES D'INCENDIE POSSIBLES : DÉCHARGES SAUVAGES - BRÛLAGES DE BRANCHAGES, D'HERBES, DE DÉTRITUS - CHANTIERS UTILISANT DU FEU - BARBECUES, RÉCHAUDS DE CAMPING - FEUX D'ARTIFICE - CIRCULATION DE VÉHICULES EN FORÊTS, ETC... POUR L'ÉQUIPEMENT DU TERRAIN, LES C.C.F.F. PEUVENT PROPOSER DES TRAVAUX TELS QUE : POSE DE BORNES D'INCENDIE, CITERNES D.F.C.I., CHEMINS COUPE-FEU. ILS VÉRIFIENT L'ÉTAT DES ROUTES, ILS POSENT DES PANNEAUX D'INTERDICTION DE FEUX, ETC... 



INFORMATION



Mairie
de
CLAPIERS

ARRETES PREFECTORI A L'USAGE DU FEU

Deux arrêtés préfectoraux permanents
sont en vigueur dans l'Hérault.

* Le premier concerne toutes les
avants-droit :

- Interdiction totale et permanente
de réboisement, ainsi que
des "espaces sensibles"

* Le deuxième concerne
l'incinération de

- 200 m des "e"
cas suivants :
- 1) toute
 - 2) Dur
 - 3) F

Ce

et

MAIRIE
DE
C. CLAPIERS

PROTECTION CONTRE LES FEUX DE FORETS

COMITE COMMUNAL
FEUX DE FORETS
(C. C. F. F.)

CE DOCUMENT VIENT DE VOUS ETRE DISTRIBUE PAR UN MEMBRE DU
C. C. F. F. DE CLAPIERS.
NOUS VOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE SUR LE TERRITOIRE DE NOTRE
COMMUNE, MAIS N'OUBLIEZ SURTOUT PAS QUE LA FORET EST FRAGILE :

PROTEGEZ-LA.

RESPECTEZ LE SILENCE. NE CASSEZ PAS LES BRANCHES, N'ARRACHEZ
PAS L'ECORCE DES ARBRES POUR LE FUTILE PLAISIR D'Y GRAVER VOS
INITIALES.

SI VOUS PIQUE-NIQUEZ, EMPORTEZ LES RESTES DE VOTRE REPAS. NOTRE
FORET N'EST PAS UNE POUBELLE.
IL EST INTERDIT D'ALLUMER DU FEU, QUELLE QUE SOIT LA PERIODE DE
L'ANNEE, DANS LA FORET MEDITERRANEENNE.

LA CHALEUR, LA SECHERESSE, ET SURTOUT LE VENT VIOLENT, FAVORISENT
BIEN SUR LA MULTIPLICATION DES INCENDIES. LE FEU EST RAREMENT LE
FAIT DE LA Foudre OU D'UNE CAUSE NATURELLE. IL RESULTE BIEN PLUS
SOUVENT DE L'INCONSCIENCE HUMAINE, DE L'IMPRUDENCE, DE L'IGNORANCE ET
DE LEUR VIE LA MALADRESSE OU L'INSOUCIANCE DES ADULTES.

POUR CHAQUE HECTARE BRULE, 300 OISEAUX ET 400 MAMMIFERES PAIENT
LE RISQUE EST PERMANENT, NE L'OUBLIEZ PAS.



PREVENTION

IL EST INTERDIT D'ALLUMER DU FEU, QUELLE QUE SOIT LA PÉRIODE DE L'ANNÉE, DANS LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE.

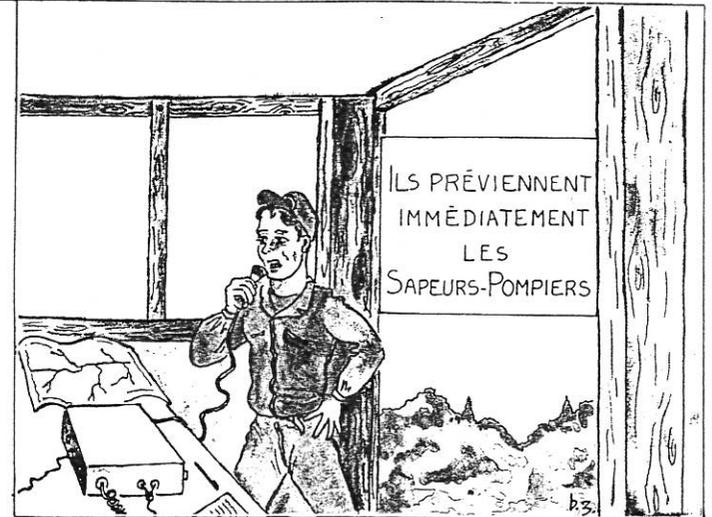
L'ECOBUAGE, C'EST-À-DIRE LA MISE À FEU VOLONTAIRE AUX BROUSSAILLES, RONCES, ETC... OPÉRÉE PAR DES PARTICULIERS, EST SÈVÈREMENT RÉGLEMENTÉ. CETTE OPÉRATION NE PEUT S'EFFECTUER QUE SOUS SURVEILLANCE CONSTANTE ET QU'À DES DATES PRÉVUES PAR DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX OU MUNICIPAUX.

IL EST INTERDIT AUX AMATEURS DE PIQUE-NIQUE D'ALLUMER UN FEU POUR FAIRE CUIRE DES ALIMENTS. CETTE HABITUDE DU 'BARBECUE' EST, CHAQUE ANNÉE, LA CAUSE DE NOMBREUX DÉPARTS DE FEUX QUI, AVEC LA SÈCHERESSE ET LES VENTS VIOLENTS DE NOS RÉGIONS, DÉGÈNÈRENT EN CATASTROPHES POUR NOS BEAUX MASSIFS FORESTIERS.

24



SURVEILLANCE



ALERTE

HÉLICOPTÈRE
S.C

C.O.D.I.S.*

SAPEURS
POMPIERS

GENDARMERIE

TÉL.
67-58-18-18

+ C.O.D.I.S.: CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

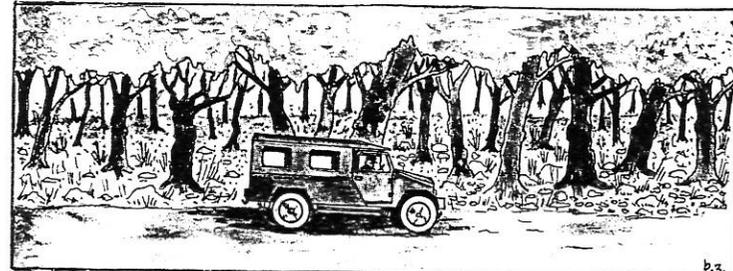


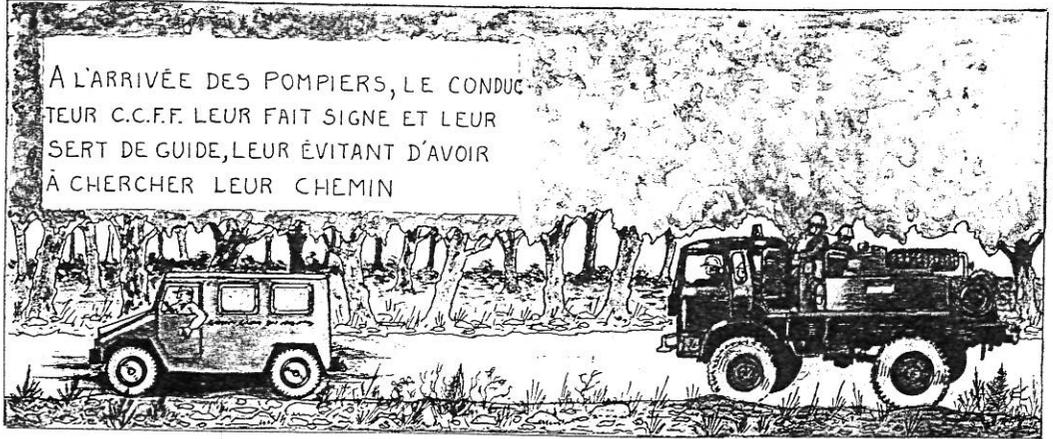
LES MEMBRES DU C.C.F.F. ARRIVENT AVEC LEUR VÉHICULE SUR LES LIEUX DU DÉBUT D'INCENDIE.

LES SAPEURS-POMPIERS SONT ALERTÉS ET DÉJÀ EN ROUTE. EN LES ATTENDANT...

IL FAUT: PERMETTRE, DANS LES MEILLEURES CONDITIONS, L'ARRIVÉE DES SAPEURS-POMPIERS. SE PRÉPARER À REPOUSSER LES VÉHICULES DES NOMBREUX CURIEUX QUI NE VONT PAS TARDER À AFFLUER.

PENDANT CE TEMPS, LE CONDUCTEUR A DIRIGÉ SON VÉHICULE VERS L'ORÉE DE LA PINÈDE LA PLUS PROCHE D'UN CARREFOUR OU D'UN GIRATOIRE QUI VA ÊTRE EMPRUNTÉ PAR LES SAPEURS-POMPIERS. CECI, SUIVANT UN PLAN D'INTERVENTION ÉTABLI À L'AVANCE.





PARVENUS SUR LES LIEUX DE L'INCENDIE, LES SAPEURS-POMPIERS ATTAQUENT LE FEU QUI, PENDANT CE TEMPS, A PRIS DE L'AMPLEUR COMPTE TENU DE LA SÈCHERESSE ET D'UN VENT VIOLENT. IL FAUT DES RENFORTS. LES MEMBRES DU C.C.F.F. SE RENDENT UTILES EN SE CHARGEANT DU GUIDAGE DES AUTRES VÉHICULES QUI VONT ARRIVER À LA RESCOUSSE...



251

LE FEU A PRIS DE L'AMPLEUR. LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE PREND LA DIRECTION DES SECOURS. A SON P.C., LES MEMBRES DES C.C.F.F, NON ENCORE EMPLOYÉS, SE METTENT À SA DISPOSITION...



ILS PEUVENT SE RENDRE UTILES EN GUIDANT UN VEHICULE DES POMPIERS QUI NE CONNAISSENT PAS LES LIEUX. ILS PEUVENT LUI FAIRE EMPRUNTER L'ITINÉRAIRE LE PLUS AISÉ POUR PARVENIR À UN POINT D'EAU.

ILS PEUVENT ÊTRE CHARGÉS D'INTERDIRE UNE ROUTE AUX VOITURES DE BADAUDS INUTILES ET GÉNANTS, EN POSANT DES BARRIÈRES...



26

AUTRES INTERVENTIONS :

BALISER LES ACCÈS, RÉGLER LA CIRCULATION AVANT L'ARRIVÉE DES GENDARMES. PRENDRE LES MESURES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION, EN LES PRÉPARANT À UNE ÉVACUATION, OU EN ÉVACUANT LES PERSONNES INVALIDES OU LES PLUS MENACÉES. ENLEVER DES OBJETS INFLAMMABLES, DU MOBILIERS, METTRE À L'ABRI DES ANIMAUX, AVANT L'ARRIVÉE DU FEU.

EN CAS DE DANGER IMMÉDIAT, BRANCHER DES TUYAUX ET METTRE EN MARCHÉ DES POMPES, POUR EFFECTUER L'ARROSAGE PRÉVENTIF DES MAISONS MENACÉES.....



SUR ORDRES DU P.C. LES MEMBRES DU COMITÉ COMMUNAL-FEUX DE FORÊTS PEUVENT AGIR EN TANT QU'AGENTS DE LIAISON, DANS DIVERSES CIRCONSTANCES.

ILS PEUVENT ENCORE PARTICIPER AU RAVITAILLEMENT EN CARBURANT, HUILE, ETC...

ILS PARTICIPENT AUX OPÉRATIONS DE REGROUPEMENT ET D'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÉVACUÉES, OU ILS FACILITENT LEUR RETOUR LORSQUE TOUT DANGER A DISPARU.....

27



HIER, LA FORÊT ÉTAIT BELLE. LES PINS,
D'UN BEAU VERT BRILLANT, EMBAUMAIENT
L'AIR. LES OISEAUX CHANTAIENT, LES ÉCU-
REUILS, CLOWNS BONDISSANTS, SAUTAIENT
DE BRANCHE EN BRANCHE...
AUJOURD'HUI, L'HOMME EST PASSÉ...
TRONCS CALCINÉS, SOL COUVERT DE
CENDRE, HECTARES DE NATURE RAVAGÉE
PENDANT DE NOMBREUSES ANNÉES, ANI-
MAUX DISPARUS... APOCALYPSE...

MAIS... RIEN NE SERT DE GÉMIR, IL FAUT AGIR.
LECTEUR DE CETTE BROCHURE, TU CONNAIS LE
PROVERBE : "MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR"
ET TU SAIS, MAINTENANT, QUE LA PRÉVENTION EST
LA PRINCIPALE MISSION DES C.C.F.F... AMOUREUX
DE LA NATURE, HABITANT DE LIEUX BOISÉS, REJOINS
LE C.C.F.F. DE TA COMMUNE. S'IL N'EN EXISTE PAS
ENCORE, CRÉE EN UN, OU AIDE À SA CRÉATION...



28

Découpez cet engagement après avoir noté vos nom et adresse, il vous permettra de participer à un tirage au sort doté d'un week-end prestigieux au Château de Cambous, offert par le Comité Départemental de Tourisme de l'Hérault.

Bon à envoyer à :

ADCCFF - Mairie de Clapiers
34830 CLAPIERS

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

Résultat du tirage fin septembre.



N. Martine Boursault

LES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORETS:

Qui sommes-nous ?

Les Comités Communaux Feux de Forêts (C.C.F.F.) sont constitués de bénévoles.

Notre action consiste à protéger la Forêt en agissant au niveau de la prévention.

Durant la période d'été, nous organisons une surveillance active de la Forêt en complément des dispositifs mis en place par les sapeurs pompiers (en cas de feux composer le 18).

L'Association Départementale des Feux de Forêts regroupe à ce jour 23 comités.



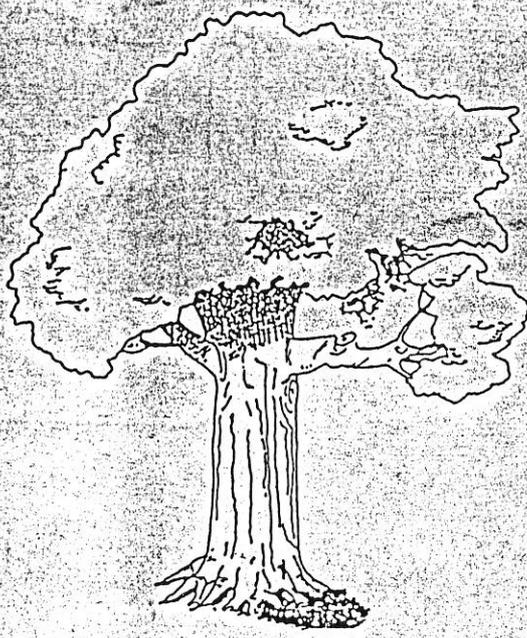
Siège Social de
l'Association des C.C.F.F.
MAIRIE DE CLAPIERS

Atelier Départemental des Moyens Graphiques

MONTFERRIER SUR LEZ

Comité Communal Feux de Forêts

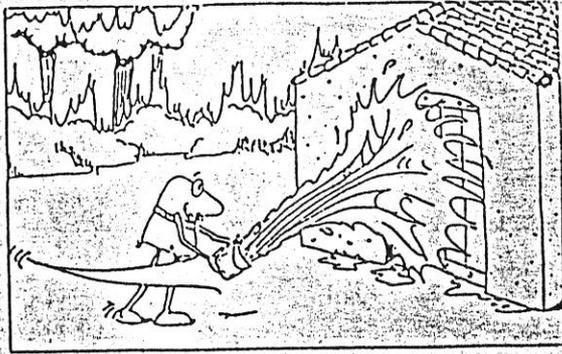
*Vous habitez dans un massif forestier
Que faire en cas d'incendie ?
Voici quelques conseils.*



Textes : GAILLARD André C.C.F.F. MONTFERRIER SUR LEZ
Dessins : BERNARD Jean-Marc

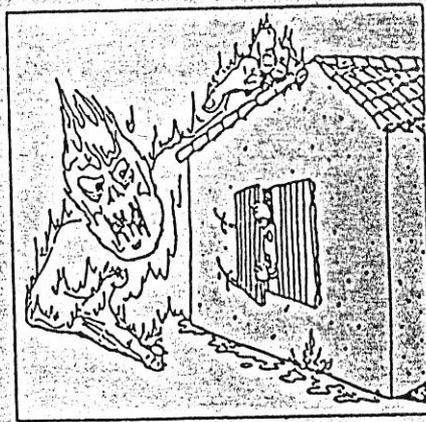
Arrosez votre habitation

En attendant les secours arrosez tout autour de votre habitation (toiture, volets, portes) au moyen de tuyaux d'arrosage, de seaux.



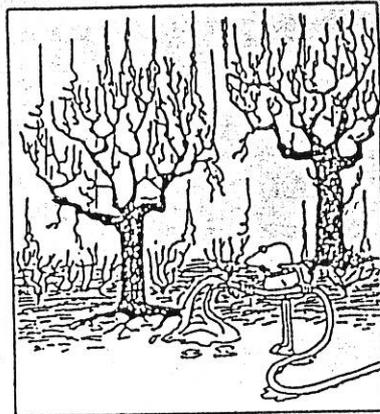
Fermez toutes les ouvertures

Colfeutez-vous pour éviter que la fumée ne pénètre à l'intérieur. Mettez des torchons mouillés autour des embrasures.



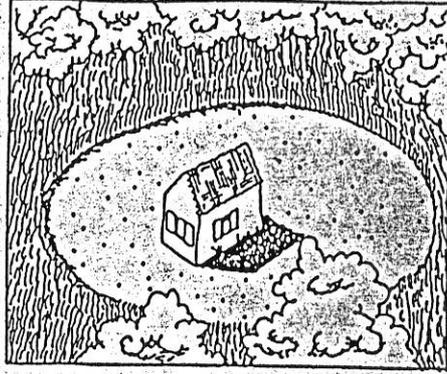
Le feu est passé

Eteignez les derniers foyers qui subsistent, soyez vigilant un feu mal éteint peut repartir.

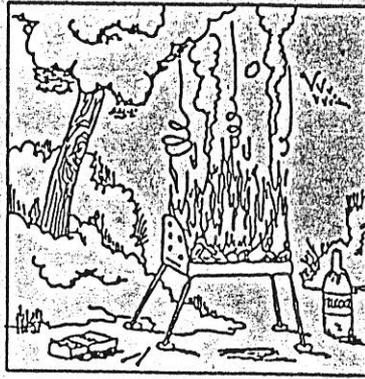


Pour éviter le feu, que faire ?

Avant le 15 avril débroussailler
votre terrain sur 50m environ
autour de votre habitation



Si vous pique-niquez
évitéz toutes sources de
chaleur à proximité
d'un bois.



Ne jetez pas votre
cigarette par la fenêtre
de votre voiture,
Ecrasez-la dans votre
cendrier.

